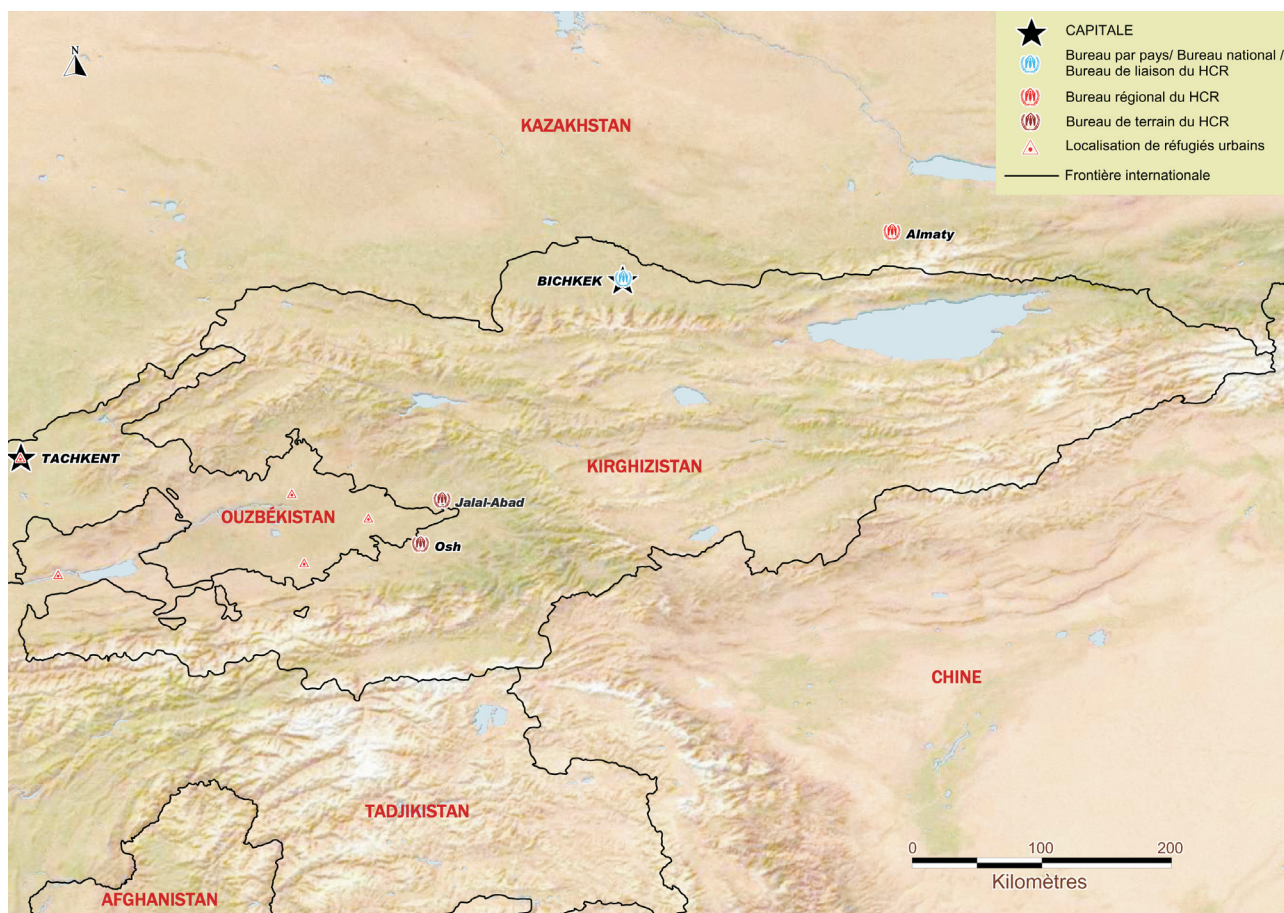


# KIRGHIZISTAN



## Faits marquants

- Le HCR est venu en aide à quelque 300 000 personnes déplacées par les violences qui ont éclaté au sud du Kirghizistan en juin 2010, en leur fournissant des articles de secours pendant la situation d'urgence et une aide au logement après leur retour.
- La construction de 1 780 hébergements provisoires a procuré à 13 400 personnes de retour des logements chauds et durables avant le début de l'hiver, ce qui a facilité les retours et la réintégration.
- Le Haut Commissariat a mené quelque 900 visites de suivi en matière de protection et s'est entretenu avec plus de 31 000 personnes. Quelque 3 300 personnes ont bénéficié de consultations et ont été orientées vers les

structures compétentes grâce à un service d'assistance téléphonique gratuit, fonctionnant 24 heures sur 24.

- Des équipes de protection mobiles ont assisté 10 500 personnes, près de 2 000 d'entre elles bénéficiant d'une aide pour obtenir ou remplacer des documents.

## Environnement opérationnel

Les violences intercommunautaires qui ont éclaté au sud du Kirghizistan en juin 2010 ont fait plus de 400 morts et 2 000 blessés. Près de 2 000 maisons ont été détruites et bien davantage pillées. Ces violences ont déraciné quelque 375 000 personnes, dont 300 000 à l'intérieur du pays ; les autres se sont enfuies en Ouzbékistan voisin. Cependant, à la fin de

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Pays divers	500	500	40	35
Apparentés réfugiés	Ouzbékistan	2 000	450	52	-
Demandeurs d'asile	Ouzbékistan	240	240	64	60
	Afghanistan	230	230	46	45
	Pays divers	90	90	25	32
Déplacés internes	Kirghizistan	60 000	60 000	53	-
Apparentés déplacés	Kirghizistan	20 000	20 000	53	-
Apatrides	Apatrides	21 200	200	-	-
Déplacés de retour	Kirghizistan	200 000	-	53	-
<b>Total</b>		<b>304 260</b>	<b>81 710</b>		

Le HCR a construit des abris provisoires pour les personnes touchées par les violences qui avaient éclaté au sud du Kirghizistan.



aux informations s'est amélioré et le Gouvernement a été mieux à même de remédier aux problèmes de protection.

- Un réseau d'ONG locales appuyées par le HCR a offert une assistance juridique à quelque 1 240 apatrides pour faciliter l'acquisition ou la confirmation de la nationalité kirghize. Le Département du contrôle des passeports, des visas et de l'enregistrement, au sein du Service national d'enregistrement, et la Commission de la citoyenneté, qui dépend de la Présidence, ont bénéficié d'une aide pour renforcer leur capacité de traitement des demandes de citoyenneté. Parmi les mesures prises à cet égard, citons le recrutement temporaire de

l'année, la plupart des réfugiés et des déplacés internes avaient regagné leur lieu d'origine.

Le HCR a recommandé au Gouvernement de remplir ses obligations de protection vis-à-vis des réfugiés, conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967, à la nouvelle Constitution kirghize et à la loi nationale sur l'asile.

## | Réalisations et impact |

### • Objectifs et cibles prioritaires

#### Environnement de protection favorable

- Les principaux défis en matière de protection, mis en évidence par des évaluations rapides de la protection au lendemain des violences intercommunautaires de juin 2010, ont guidé la réponse opérationnelle du HCR dans le cadre de son mandat et en tant que chef de file du module de la protection : insécurité physique et manque de confiance envers les autorités, ainsi que les communautés voisines ; graves lacunes relatives à la primauté du droit et à la bonne administration de la justice ; accès limité aux droits et services, perte ou destruction de documents personnels, manque d'informations et de mécanismes pour gérer la restitution des logements, des terres et des biens immobiliers ; violence sexuelle et sexiste, besoins psychosociaux et affaiblissement des mécanismes communautaires d'autoprotection.
- Si bon nombre de déplacés internes et de réfugiés ont regagné leur foyer après les événements de juin, des milliers sont restés déplacés, principalement en raison de l'insécurité qui régnait dans leur région d'origine.
- Aucun cas de refoulement n'a été signalé en 2010. L'accès à la procédure nationale d'asile s'est quelque peu amélioré en termes d'accès aux demandes d'asile.
- Les interventions du HCR en matière de protection, qui ont suivi une évaluation des besoins, ont permis d'inciter les communautés à jouer un rôle plus actif dans le traitement de leurs problèmes et dans l'apaisement des tensions entre groupes ethniques. L'accès des bénéficiaires

25 agents chargés d'examiner les cas d'apatridie. Le Gouvernement a accordé la citoyenneté et/ou un passeport kirghize à près de 10 000 apatrides.

#### Procédures de protection équitables

- L'intervention d'urgence du HCR a répondu à des besoins essentiels en matière de protection, d'abris et d'articles non alimentaires au sud du Kirghizistan. Environ 900 visites de suivi des conditions de protection ont été entreprises. Des entretiens ont eu lieu avec plus de 31 000 personnes. Un service téléphonique gratuit, mis en place par le HCR, a reçu et traité près de 3 300 appels.
- À la fin de l'année, des équipes mobiles, composées de fonctionnaires et d'employés d'ONG, avaient assuré près de 10 500 consultations sur le remplacement des passeports pour près de 6 400 personnes et sur la délivrance de cartes d'identité provisoires pour plus de 600 autres.
- Quelque 250 fonctionnaires, dont des gardes-frontières et des représentants du ministère de l'Intérieur, des membres du Bureau du Procureur et des employés des tribunaux ont été formés au droit des réfugiés.
- En 2010, le HCR a organisé 15 sessions de formation pour 240 personnes au total, représentant le Service national d'enregistrement, les autorités locales et des ONG, afin de les doter de moyens plus solides pour la prévention et la réduction des cas d'apatridie. Un groupe de travail interministériel et interorganisations, composé d'experts, a élaboré des directives pour aider les organes gouvernementaux compétents à identifier les apatrides. Le groupe de travail a également rédigé des projets de commentaires relatifs à la loi sur la citoyenneté de la République kirghize.

#### Besoins et services essentiels

- Des besoins se sont immédiatement fait sentir dans le secteur des abris après le déplacement de juin 2010. Le module des abris a fait une évaluation rapide de la situation et élaboré une stratégie qui a servi de point de départ à l'intervention internationale.

- Quelque 40 000 personnes ont reçu des articles non alimentaires, notamment quelque 27 600 couvertures, 5 300 lots d'ustensiles de cuisine, 9 600 jerrycans, 5 700 bâches en plastique, 7 800 tapis de couchage, 2 200 seaux, 1 600 matelas et 2 600 tentes familiales. Le HCR a également fourni du combustible à plus de 17 600 bénéficiaires et 21 institutions sociales pour leur permettre de se chauffer pendant l'hiver. Un millier de réfugiés et de demandeurs d'asile, dont 220 nouveaux arrivants originaires d'Ouzbékistan, d'Afghanistan et d'autres pays, ont reçu des articles ménagers et d'hygiène de base. Quelque 3 000 colis d'articles d'hygiène ont été distribués, au bénéfice de 440 femmes et 120 personnes ayant des besoins particuliers. Environ 350 familles ont reçu une assistance médicale d'urgence et des allocations logement.
- Quelque 155 000 vêtements offerts par l'enseigne japonaise de prêt-à-porter UNIQLO ont été distribués à environ 30 000 personnes. Le HCR a distribué quelque 8 200 matelas, 2 200 lits pliants, 1 700 lots de linge de lit et 1 400 oreillers offerts par la société IKEA à quelque 8 000 personnes touchées par les violences ainsi qu'à 70 institutions à Bichkek, Och et Jalal-Abad. Mille soixante-cinq polices d'assurance-maladie ont été attribuées à des personnes vulnérables relevant de la compétence du HCR.

### Autogestion et participation communautaires

- Pour contacter le plus grand nombre possible de personnes affectées par les événements de juin, le HCR a mis sur pied des équipes spécialisées, qui ont couvert chaque jour 50 secteurs à Och et à Jalal-Abad et formé des responsables communautaires ainsi que des militants associatifs à la mobilisation des collectivités. Ces équipes ont également dispensé une aide psychologique, suivi la situation au sein des communautés et diffusé des informations sur l'assistance humanitaire. Une réponse aux préoccupations communautaires pouvait, dès lors, être mise en oeuvre dans le cadre des activités du HCR en matière de protection, d'abris ou dans d'autres domaines.
- Des activités de promotion de la tolérance et de consolidation de la paix ont été entreprises aussitôt après les programmes de secours d'urgence. Des projets à impact rapide et à petite échelle, définis lors du suivi de la protection et de la mobilisation communautaire, ont permis de remettre en état des réseaux de distribution de l'eau et de l'électricité dans sept zones cibles. Par une approche rigoureusement participative, le HCR a veillé à ce que des groupes vulnérables comme les personnes âgées et les handicapés soient pleinement impliqués dans les activités communautaires.

### Solutions durables

- En 2010, 170 personnes relevant de la compétence du HCR ont bénéficié de solutions durables, à savoir le rapatriement librement consenti, assisté par le HCR, de cinq réfugiés afghans et de 12 demandeurs d'asile originaires de la Fédération de Russie (Tchéchènes), la réinstallation de 142 réfugiés (13 depuis l'Afghanistan, trois depuis la Chine et 126 depuis l'Ouzbékistan) et la naturalisation de 11 Afghans réfugiés au Kirghizistan.

### Relations extérieures

- Des relations de travail et des contacts étroits ont été maintenus avec le Gouvernement kirghize, les donateurs, d'autres institutions onusiennes, les médias, les milieux universitaires et les personnes relevant de la compétence de l'Organisation. Le HCR a coordonné ses activités avec l'Équipe humanitaire dans le pays et le Conseil local de coordination des partenaires de développement, qui réunit de nombreux partenaires et intervenants.

### Logistique et appui aux opérations

- Le HCR a pu réagir rapidement à la crise de juin grâce au déploiement de membres de l'Équipe d'intervention d'urgence et à un appui logistique.

### | Contraintes |

Les troubles politiques d'avril 2010 ont entraîné des instabilités locales. La méfiance qui régnait entre différentes communautés a également alimenté des problèmes de sécurité. Après les événements de juin, tout le sud du Kirghizistan a été classé comme lieu d'affectation famille non autorisée. Les difficultés rencontrées par le Gouvernement pour protéger les réfugiés dans le respect de ses obligations nationales et internationales ont été aggravées par l'instabilité politique et l'insécurité.

### | Informations financières |

Les donateurs ont répondu généreusement à l'appel supplémentaire lancé après le déplacement de population, ce qui a permis au HCR de réagir rapidement à la situation d'urgence. Le budget ordinaire, en revanche, n'a pas été totalement financé, ce qui a limité l'exécution d'activités planifiées.

### | Organisation et mise en œuvre |

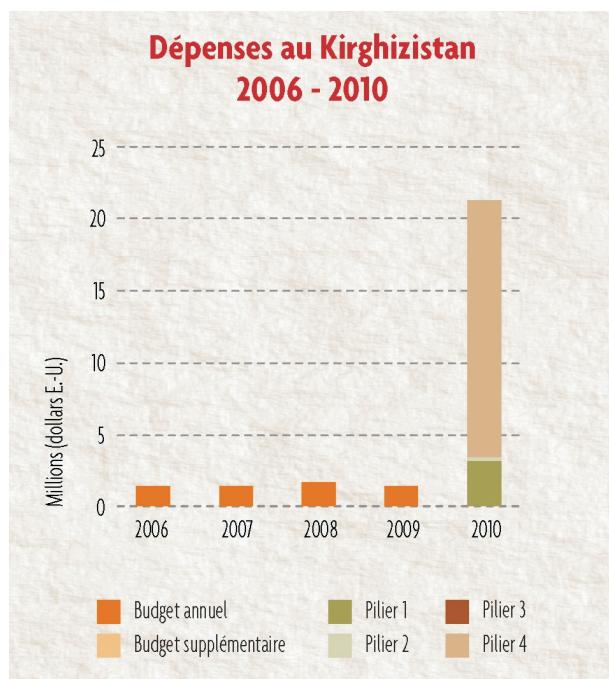
Au début de l'année, l'effectif du HCR au Kirghizistan était composé de 14 personnes, à savoir deux fonctionnaires internationaux et 12 collaborateurs nationaux. Après les événements de juin, 31 membres de l'Équipe d'intervention d'urgence ont été déployés à Osh et 48 personnes (13 fonctionnaires internationaux et 35 collaborateurs nationaux) recrutées. Ces postes ont été complétés par des déploiements et le personnel de réserve mis à disposition par des partenaires. Le HCR était représenté par une délégation à Bichkek et un bureau de terrain à Osh. En 2010, un nouveau bureau de terrain a été ouvert à Jalal-Abad.

### | Présence du HCR en 2010 |

□ Nombre de bureaux	<b>3</b>
□ Effectifs totaux	<b>65</b>
Internationaux	14
Nationaux	47
VNU	1
Autres	3

## | Collaboration avec les partenaires |

Le HCR a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires et d'autres intervenants au Kirghizistan en participant à l'Équipe des Nations Unies dans le pays, à l'Équipe humanitaire dans le pays, au Plan-cadre des Nations Unies pour le développement, à l'initiative onusienne « Unis dans l'action », au Conseil de coordination des partenaires du développement et à d'autres mécanismes de coordination au niveau national.



## | Évaluation générale |

L'instabilité politique qui régnait dans le pays a entravé l'amélioration du régime d'asile national, notamment de la qualité des procédures gouvernementales de détermination du statut de réfugié.

L'achèvement avec succès du programme de logements provisoires avant le début de l'hiver, l'aide à la préparation pour l'hiver et au renforcement des moyens d'existence dans les zones où les retours étaient nombreux, ainsi que les interventions de protection et de rétablissement de la confiance ont contribué à la stabilisation de la situation au sud du Kirghizistan.

Le HCR continuera de plaider en faveur de la protection des réfugiés, des déplacés internes et des populations de retour auprès des autorités et contribuera également aux efforts de réconciliation et de rétablissement de la paix.

Partenaires	
<b>Partenaires d'exécution</b>	
<b>Organismes gouvernementaux :</b>	Commission de la citoyenneté, Direction d'État de la reconstruction et de la réhabilitation, Fonds d'assurance-maladie, ministère du Travail, de l'Emploi et des Migrations, Service d'État de l'enregistrement
<b>ONG :</b>	ACTED, Bureau d'aide juridique <i>Adilet</i> , Centre d'appui à la protection internationale, Centre de crise <i>Sezim</i> , Conseil danois pour les réfugiés, <i>Counterpart-Sheriktesh</i> , <i>HelpAge International</i> , <i>Mercy Corps</i> , <i>Save the Children</i>
<b>Partenaires opérationnels</b>	
<b>Organismes gouvernementaux :</b>	Bureau du Médiateur ; Bureau du Procureur général ; Cour suprême et autres cours ; École de police ; Ministères de la Justice et des Situations d'urgence
<b>ONG :</b>	Avocats Sans Frontières-Vallée de Ferghana, <i>Dusti</i> , <i>Sairon</i> , Société nationale du Croissant-Rouge
<b>Autres :</b>	AJCI, Banque mondiale, BAsD, CE, CICR, HCDH, OIM, OSCE, PAM, PNUD, UNICEF, VNU

## Budget, revenus et dépenses au Kirghizistan | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>3 240 581</b>	<b>365 000</b>	<b>19 639 059</b>	<b>23 244 640</b>
Revenus issus des contributions <sup>1</sup>	2 041 831	210 801	23 726 503	25 979 135
Autres fonds disponibles	1 109 027	145 328	(1 521 129)	(266 775)
<b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>	<b>3 150 857</b>	<b>356 129</b>	<b>22 205 374</b>	<b>25 712 360</b>
<b>VENTILATION DES DÉPENSES</b>				
<i>Environnement de protection favorable</i>				
Cadre administratif national	0	0	260 303	260 303
Prévention du déplacement	407 773	0	1 014 687	1 422 460
Prévention de l'apatridie	40 466	164 101	0	204 568
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	0	0	251 439	251 439
Non-refoulement	41 792	0	0	41 792
<b>Sous-total</b>	<b>490 031</b>	<b>164 101</b>	<b>1 526 429</b>	<b>2 180 561</b>

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<i>Procédures de protection équitables</i>				
Conditions d'accueil	43 311	0	0	43 311
Enregistrement et établissement de profils	0	0	5	5
Accès aux procédures d'asile	79 894	0	0	79 894
Détermination de statut juste et efficace	59 764	0	0	59 764
Documents individuels	45 735	0	986 898	1 032 633
<b>Sous-total</b>	<b>228 704</b>	<b>0</b>	<b>986 903</b>	<b>1 215 607</b>
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>				
Sécurité alimentaire	101 118	0	0	101 118
Abris et autres infrastructures	342 955	0	3 701 567	4 044 522
Articles ménagers et d'hygiène de base	1 250 805	0	1 791 905	3 042 710
Soins de santé primaire	29 261	0	0	29 261
Éducation	39 928	0	0	39 928
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	0	0	251 434	251 434
<b>Sous-total</b>	<b>1 764 067</b>	<b>0</b>	<b>5 744 906</b>	<b>7 508 973</b>
<i>Autogestion et participation communautaires</i>				
Autogestion de la communauté et représentation équitable	92 900	0	0	92 900
<b>Sous-total</b>	<b>92 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>92 900</b>
<i>Solutions durables</i>				
Retour volontaire	24 669	0	0	24 669
Réinstallation	24 241	0	0	24 241
Appui à l'intégration sur place	23 617	0	0	23 617
Réduction des cas d'apatridie	21 313	170 929	0	192 242
<b>Sous-total</b>	<b>93 840</b>	<b>170 929</b>	<b>0</b>	<b>264 769</b>
<i>Relations extérieures</i>				
Information	80 297	0	1	80 297
<b>Sous-total</b>	<b>80 297</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>80 297</b>
<i>Logistique et appui aux opérations</i>				
Gestion de programme, coordination et appui	277 075	0	512 414	789 489
<b>Sous-total</b>	<b>277 075</b>	<b>0</b>	<b>512 414</b>	<b>789 489</b>
Versements aux partenaires d'exécution	123 944	21 098	9 154 003	9 299 046
<b>Total</b>	<b>3 150 857</b>	<b>356 129</b>	<b>17 924 656</b>	<b>21 431 642</b>

<sup>1</sup> Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.